Image not found or type unknown

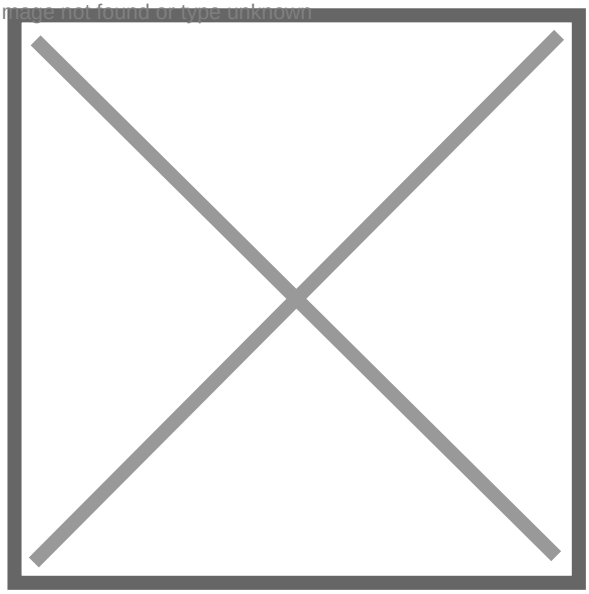

Denande de garde suite au signalement du papa

Par **fantastickia**, le **20/05/2011** à **16:23**

Bonjour,
Voila je vais essayer d'etre breve .La garde de ma fille ma été enlevé il y a 12 ans et confié a son papa en mon abscence.Celui ci a tout fait pour me rendre inexistante et lui a fé subir de la maltraitance physique et morale.Durant sa jeunesse ma fille a essayer de parler l'année derniere elle a été mise en foyer par l'ase pour sa protection,aujourd'hui suite a cela un signalement a été envoyer au procureur qui vient de confier aux juge des enfants et j'ai rendez vous lundi.Puis je à nouveau redemander la garde de ma fille en proposant un service educatif a domicile,enquete sociale afin qu'elle ne retourne pas au foyer meme si cette derniere le desire de peur de blesser sa belle mere qui d'ailleur ne vit plus avec son papa mais qui lui met de la pression spychologique et chez qui elle ne va plus l'ase la protegant.
Merci de m'aider et de me donner tout vos conseils ma fille a aujourd'hui 16 ans

Par **mimi493**, le **20/05/2011** à **17:21**

Evidemment que vous pouvez demander, amenez les justificatifs comme quoi vous avez un logement décent et suffisant pour vivre avec votre fille, ainsi que la preuve de vos revenus.
Proposez aussi l'AEMO (aide éducative en milieu ouvert)
Faites vous assister d'un avocat
Demandez au batonnier qu'il nomme un avocat pour votre fille

Par **fantastickia**, le **20/05/2011** à **17:24**

malheuresement habitant a Plus de 400 km du lieu de sa residence je n'ai recu le recommandé que mardi matin et l'audiance et Lundi!
Donc meme si j'ai deja perdue la garde je peux a nouveau la redemander meme si ma fille ne veux pas?quel autres justificatif puis je amener en si pe de temps pour que tout aille en ma faveur?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés